

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-2-13

Séance du vendredi 13 mars 2015

SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE LA VALORISATION DU MONT SAINTE ODILE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-2-3 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue à la Mense Episcopale de Strasbourg, une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la réalisation d'une œuvre cinématographique dans le cadre du projet de valorisation du site du Mont Sainte-Odile, d'un montant de 5 000 € ;
- Décide de prélever les crédits correspondants sur le programme F 741, chapitre 65, fonction 94, nature 65738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions